

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04398

Numéro SIREN : 798 782 173

Nom ou dénomination : A LA SOURCE VIVE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt 10791

À LA SOURCE VIVE
Société à Actions simplifiée
au Capital de 1.000 euros
Siège Social :
71 RUE PAUL DOUMER
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE
SIRET 798 782 173 00024
R.C.S. VERSAILLES

n° de
dépôt



n° de
gestion

1079122 AVR. 2021

n° de
facture

Qpauz.

n° de
chronos

Deux mille dix neuf
et le 24 mars, à 20 heures.

Les actionnaires de la SAS À LA SOURCE VIVE au capital de 1.000 euros, divisé en 1.000 parts de 1 euro chacune, dont le siège social est à 71 rue Paul Doumer, 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE, se sont constitués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1° - Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- 2° - Examen et approbation des comptes du dit exercice,
- 3° - Quitus à la Présidente,
- 4° - Affectation du résultat,
- 5° - Ratification de la rémunération perçue par la Présidente durant l'exercice,

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Madame Marie-Odile SCHLEGEL

propriétaire de 800 actions

Monsieur Jean-François LESTANG

propriétaire de 200 actions

TOTAL

1.000 actions

Soit la totalité des parts composant le capital social.

Madame SCHLEGEL Marie-Odile préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente, déclare la séance ouverte et constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour. La Présidente dépose alors sur le bureau :

- un exemplaire des Statuts de la Société,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi que les comptes annuels arrêtés à la même date,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le texte des résolutions présentées au vote des actionnaires,
- et tous documents utiles adressés aux Actionnaires avant l'Assemblée ou mis à leur disposition conformément à la Loi.

La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires après avoir entendu le rapport de gestion, approuvent ce rapport, les comptes et le bilan de l'exercice clos, tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans les dits comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires donnent quitus entier, définitif et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires constatent que les résultats de l'exercice clos se sont soldés par un bénéfice de 1 949 euros.

Ils décident d'affecter ce résultat de la façon suivante :

-	au compte de « report à nouveau », soit.....	1 949 euros
	TOTAL	1 949 euros

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2013 sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces revenus font l'objet, sauf exceptions, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21 %.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune). La demande de dispense doit

être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 15,5 %.

Ces prélèvements sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source de 21 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Suite à cette affectation, le compte de « report à nouveau » est créditeur pour 30.078 euros.

L'Assemblée, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport :

• **Concernant Madame SCHLEGEL Marie-Odile, Présidente actionnaire :**

- N'a pas perçu de rémunération annuelle durant l'exercice 2018.
- Compte courant global, arrêté au 30/09/2018: 19 027,18 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

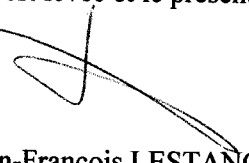
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal clos et signé par les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.



Madame Marie-Odile SCHLEGEL



Monsieur Jean-François LESTANG

À LA SOURCE VIVE
Société à Actions simplifiée
au Capital de 1.000 euros
Siège Social :
71 RUE PAUL DOUMER
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE
SIRET 798 782 173 00024
R.C.S. VERSAILLES

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de 1 942 euros, décide de l'affecter comme suit :

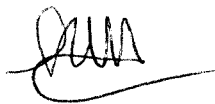
- au compte de « report à nouveau », soit.....	1 942 euros
TOTAL	1 942 euros

Suite à cette affectation, le compte « report à nouveau » est créditeur pour 25 320 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a pas été procédé une distribution de dividendes durant les 3 exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Madame Marie-Odile SCHLEGEL



Monsieur Jean-François LESTANG

Désignation de l'entreprise		SAS A LA SOURCE VIVE		35 AV SCHOELCHER		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		78800 HOUILLES					
SIRET		7 9 8 7 8 2 1 7 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092018		30092017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	550	016	550		
	Immobilisations corporelles*	028	19 001	030	5 700	13 301	14 074
	Immobilisations financières* (1)	040	240	042		240	100
	Total I (5)	044	19 791	048	6 250	13 541	14 174
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	935	062	935	1 122
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068		070			
		072	2 581	074		2 581	316
	Valeurs mobilières de placement	080	20 000	082		20 000	20 000
	Disponibilités	084	14 492	086		14 492	1 842
	Charges constatées d'avance *	092	298	094		298	263
	Total II	096	38 306	098		38 306	23 543
	Total général (I + II)	110	58 097	112	6 250	51 847	37 717
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		22 277		14 695	
	Résultat de l'exercice	136		1 942		7 583	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		25 320		23 377		
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				226	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	19 027	26 527		14 114	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		26 527		14 340		
Total général (I + II + III)	180		51 847		37 717		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	240	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 309	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mon

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A LA SOURCE VIVE		Néant		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092018		Exercice N-1 clos le 30092017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	7 445	7 495
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214		
				218	35 119	43 800
				222		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224		
	Production immobilisée *			226		
	Subventions d'exploitation reçues			230		
Autres produits				232	42 564	51 295
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	1 642	4 732
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	187	
	Variation de stock (marchandises) *			238	1 177	197
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	34 426	30 513
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	368	259
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	368	250		
	Rémunérations du personnel *			252		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	2 942	3 358
	Dotations aux amortissements *			256		
	Dotations aux provisions			262	2	33
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			264	40 744	39 092
	Total des charges d'exploitation (II)				270	1 820
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280		14
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			290		
	Produits exceptionnels (IV)			294		
	Charges financières (V)			300		3 296
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348			306	(122)	1 338
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			310	1 942	7 583
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	1 942	314
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		316		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			318		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322		
	Provisions non déductibles*			324	273	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			330		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* } 248			251		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			998		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
				395	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1	352	1 820	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	370	1 820	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Mon

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A LA SOURCE VIVE						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	550	412		414		416	550		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	854	442		444		446	854		
	Installations générales, agencements divers	450	15 109	452		454		456	15 109		
	Matériel de transport	460		462	2 169	464		466	2 169		
	Autres immobilisations corporelles	470	869	472		474		476	869		
Immobilisations financières		480	100	482	140	484		486	240		
TOTAL		490	17 482	492	2 309	494		496	19 791		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	550	502		504		506	550		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	619	532	171	534		536	789		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 110	542	2 041	544		546	4 150		
	Matériel de transport	550		552	311	554		556	311		
	Autres immobilisations corporelles	560	30	562	420	564		566	450		
TOTAL		570	3 308	572	2 942	574		576	6 250		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		MECANISME AUT	AMENAGEMENT								
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Man

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A LA SOURCE VIVENéant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Man

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA SOURCE VIVE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102017		et clos le : 30092018 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	42 564	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	42 564	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	8 680	
Variation négative des stocks	145	187	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	26 695	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	35 564	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			7 000
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Mon

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/09/2018

N° SIRET 79878217300016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A LA SOURCE VIVE

ADRESSE (voie) 35 AV SCHOELCHER

CODE POSTAL 78800

VILLE HOUILLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SCHLEGEL Prénom(s) MARIE-ODILE
Nom marital LESTANG % de détention 800,00 Nb de parts ou actions 800
Naissance : Date 10121967 N° département 68 Commune COLMAR Pays FRANCE
Adresse : N° 71 Voie RUE PAUL DOUMER
Code postal 78420 Commune CARRIERES SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LESTANG Prénom(s) JEAN-FRANCOIS
Nom marital ☐ % de détention 200,00 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 12101966 N° département 95 Commune SOISY SOUS MONTMORE Pays FRANCE
Adresse : N° 71 Voie RUE PAUL DOUMER
Code postal 78420 Commune CARRIERES SUR SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Non

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

N° SIRET 79878217300016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A LA SOURCE VIVE

ADRESSE (voie) 35 AV SCHOELCHER

CODE POSTAL 78800

VILLE

HOUILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Man

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A LA SOURCE VIVE	79878217300016	9609Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
35 AV SCHOELCHER 78800 HOUILLES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	1 820
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 820
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		1 820

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Man

Taux réduit d'IS

Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A LA SOURCE VIVE	79878217300016	9609Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
35 AV SCHOELCHER 78800 HOUILLES		

Participations détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % participation détenu dans la sté mentionnée colonne (a)

Mon

Taux réduit d'IS

Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A LA SOURCE VIVE	79878217300016	9609Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
35 AV SCHOELCHER 78800 HOUILLES		

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement à risques, sociétés de capital-risques, sociétés de développement régional ou des sociétés financières d'innovation	
(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % participation

Hen

Taux réduit d'IS

Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A LA SOURCE VIVE	79878217300016	9609Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
35 AV SCHOELCHER 78800 HOUILLES		

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice			
Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

Man

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS A LA SOURCE VIVE	79878217300016	9609Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
35 AV SCHOELCHER		
78800 HOUILLES		

Le soussigné

- Nom et prénom : MME SCHLEGEL M Odile
- Qualité : PRESIDENTE

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : CARRIERES SUR SEINE
Le : 11122018

Signature du déclarant

Man



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2019)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/09/2018

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS A LA SOURCE VIVE	N° Siren : 798782173
Adresse	35 AV SCHOELCHER	78800 HOUILLES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	395

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT : Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Mon

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du Service

Exercice ouvert le **01102017** et clos le **30092018**

Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si P.M.U. innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation simplifiée art. 109 A B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service
ou doit être
déposée cette
déclaration
**SIE ST GERMAIN EN LAYE NORD
22 BD DE LA PAIX
78106 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX**

Adresse déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse de siège social si elle est différente du
principal établissement

A IDENTIFICATION

**SAS A LA SOURCE VIVE
35 AV SCHOELCHER**

Identification du
destinataire

78800 HOUILLES

79878217300016

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

PRESTATIONS DE SERVICES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration annexe exemplaire (Article 223 A et L du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable ou déficit de 22 223 SD art. 206 A du CGI		Impôt sur les sociétés de 2017 de 2018		1 820	Déclaration n° 2065 SD de 2018 A art. 223 SD art. 206 A du CGI	
2 Plus-values	Plus-values imposables au taux de 15%		Résultat net de la transmission de la sous-concession de licence d'exploitation de brevets art. 223 SD art. 206 A du CGI				
	Plus-values imposables au taux de 15%		Autres plus-values imposables au taux de 15%		Plus-values imposables au taux de 15%		
3 Abattements et exonérations	Abattements et exonérations en faveur des entreprises implantées en zones d'activités ou zones franches industrielles art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		
	Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		Exonération de l'impôt sur les sociétés des entreprises art. 223 SD art. 206 A du CGI		

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus imposables de source étrangère, à savoir : - Impôts versés en France (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu de pôle d'emploi, etc.) - Impôts versés à l'étranger (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu de pôle d'emploi, etc.)	
2 Au titre des revenus imposables de source française, à savoir : - Impôts versés en France (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu de pôle d'emploi, etc.) - Impôts versés à l'étranger (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu de pôle d'emploi, etc.)	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1 Si vous êtes l'entreprise, le groupe ou le groupement soumis à la déclaration de dépôt de la déclaration pays par pays n° 223 SD (article 223 quinquies C-1 du CGI)	
2 Si vous êtes la société mère de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour déposer la déclaration n° 223 SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3 Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 223 SD par la société mère de groupe (art. 223 quinquies C-1 du CGI)	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

CGA/OMGA ☐ Visé par convention ☐

Nom, adresse, téléphone :

Professionnel de l'expertise comptable

Conseil

CGA/OMGA ou visé par convention

N° d'agrément

AACC

*certifié conforme
à l'original*
[Signature]

8 AVENUE CHARLES DE GAULLE
78150 LE CHESNAY

0139238112

Signature et qualité du déclarant

MME SCHLEGEL M Odile

PRESIDENTE

A CARRIERES SUR SEI le 11122018

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 B6-SD
(2015)

Formulaire obligatoire
art. 123 du Code général de l'impôt

(A être rempli une sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SAS A LA SOURCE VIVE**
et date de clôture de l'exercice : **30/09/2015**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payées par la société elle-même (a)
Payées par un établissement chargé du service des titres (b)

2. Montant des distributions correspondant aux dividendes et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

(c)

3. Montant des revenus assimilés des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

(d)

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b) et (c) ci-dessus

(e)

5. Montant des revenus assimilés des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

(f)

6. Montant des revenus distribués éligibles

a) montant de 40% prévu au 2° de l'article 18 du CGI

(g)

7. Montant des revenus distribués non éligibles

a) montant de 40% prévu au 2° de l'article 18 du CGI

(h)

8. Montant des revenus distribués

(i)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Non retenues, domo et quadrat (art. 42-1 et 43-1 du CGI)
SARL : toutes sociétés
SCA : sociétés anonymes
SNC : sociétés en commandite simple
SIP : sociétés en commandite par actions
SAS : sociétés à responsabilité limitée

Prénoms et nom de famille
N° de naissance
N° de carte d'identité
N° de carte de séjour
N° de carte de vote

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés
Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés
Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

Montant net des rémunérations versées aux membres de certaines sociétés

100

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 B1a-SD (ann. 12019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A LA SOURCE VIN**
et Date de clôture de l'exercice **30/09/2018**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FOND (ou de la personne physique)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si le champ est insuffisant, joindre un état de même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant des rémunérations (salaires, honoraires, commissions, courtages, etc.) versés aux dirigeants de l'entreprise, y compris les rémunérations versées aux dirigeants de l'entreprise par l'entreprise elle-même, y compris les rémunérations versées aux dirigeants de l'entreprise par l'entreprise elle-même, y compris les rémunérations versées aux dirigeants de l'entreprise par l'entreprise elle-même.

Rémunérations honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisées au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

NON